RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de région académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Crédit photo : Lise SILLU – Agence du Service Civique

La Formation Civique et Citoyenne des volontaires du Service Civique en Occitanie

Note de cadrage régional

Septembre 2025

DRAJES OCCITANIE
190, avenue du Père soulas – CS 24212
34094 Montpellier cedex 5
Tél : 04 48 18 40 48
drajes-servicecivique@region-academique-occitanie.fr

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun
au service de tous

Le Service Civique a été institué par la loi du 10 mars 2010. Il offre l'opportunité aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de s'engager dans la conduite de missions d'intérêt général, en bénéficiant du statut de volontaire.

Le Service Civique doit permettre l'expression citoyenne des jeunes volontaires, dans le cadre de leurs missions et lors des temps de rencontres et d'échanges, organisés à l'initiative des institutions, des organismes d'accueil, ou à leur propre initiative.

La formation civique et citoyenne (FCC) constitue l'un des principaux vecteurs de cette expression et de l'apprentissage de la citoyenneté, dans le cadre du Service Civique.

UNE EXIGENCE DE DEVELOPPEMENT QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'OFFRE REGIONALE

Depuis sa création en 2010, le Service Civique a connu un développement continu. En Occitanie, environ 8 000 jeunes ont l'opportunité de s'engager en Service Civique chaque année.

Dès lors, proposer à chacun de ces jeunes, une offre de formation civique et citoyenne, de qualité, diversifiée et accessible, constitue un enjeu majeur pour les services de l'État.

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Le code du Service National place la formation civique et citoyenne, au cœur du programme Service Civique. Chaque jeune engagé en Service Civique, doit bénéficier d'une formation civique et citoyenne.

Ainsi, l'obligation est faite :

- ✓ aux organismes d'accueil, de garantir la participation des volontaires aux formations de leur choix, proposées sur le territoire et de lever les éventuels obstacles à leur participation,
- ✓ aux volontaires, de choisir et de s'inscrire à une ou plusieurs formations proposées sur le territoire, et d'y participer assidument.

La présente note de cadrage vise à préciser les objectifs et les modalités de la formation civique et citoyenne (FCC), les critères d'éligibilité des offres de formation du volet dit « théorique », ainsi que le rôle des tuteurs et organismes d'accueil.

Elle s'appuie sur une instruction de l'Agence du Service Civique (ASC) du 30 avril 2021 ainsi que sur les enjeux de qualité définis collectivement par les référents territoriaux Service Civique de la région Occitanie.

DRAJES OCCITANIE
190, avenue du Père soulas – CS 24212
34094 Montpellier cedex 5
Tél : 04 48 18 40 48
drajes-servicecivique@region-academique-occitanie.fr

Le parcours de formation civique et citoyenne est composée de trois volets :

- ✓ **Le volet pratique :** chaque volontaire doit bénéficier d'une formation aux Premiers Secours Citoyen (PSC). Les organismes d'accueil ont la responsabilité de s'adresser à l'organisme de formation de leur choix pour inscrire leurs volontaires en formation PSC. Une liste des organismes agréés par la Sécurité Civile est proposée sur le site du Ministère de l'intérieur.

- ✓ **Le volet théorique/formel :** l'objectif principal de ce volet est d'ouvrir aux volontaires du Service Civique, des espaces de rencontre, d'échanges, de débat et d'acquisition de connaissances, autour de thèmes en lien avec les valeurs de la République, les grands enjeux et grandes questions de société.

  Ces formations sont proposées par des organismes pouvant faire valoir une expertise confirmée en matière de Service Civique : accueil de volontaires et/ou maîtrise parfaite du cadre légal et des principes fondamentaux du Service Civique. Le référentiel de la formation civique et citoyenne, élaboré par l'Agence du Service Civique, liste les thèmes de formation.

- ✓ **Le volet continu et/ou informel :** chaque organisme agréé pour l'accueil de volontaires du Service Civique, s'engage à dispenser auprès de ses volontaires, une formation qui leur permettra de conduire leurs missions dans des conditions optimum, et de commencer un parcours de citoyen et d'apprentissage des règles de vie en société et des valeurs de la République.

L'organisme agréé Service Civique et/ou celui accueillant des volontaires, doit veiller à la mise en œuvre de ces trois volets. La formation des organismes d'accueil (FOA) et des tuteurs, également obligatoire, rappelle cette obligation et appuie les organismes dans sa mise en œuvre.

L'aide financière de l'État aux organismes d'accueil

Afin de garantir la mise en œuvre de l'obligation de formation civique et citoyenne pour tous les volontaires, les organismes d'accueil perçoivent une aide financière de 160 € par volontaire accueilli, soit :

- ✓ 60 € remboursés sur facture présentée à l'ASP pour les formations au PSC (volet pratique) ;
- ✓ 100 € versés par l'Agence de Service et de Paiement (ASP) sous forme de subvention, dès le deuxième mois de mission, pour le volet « théorique » du parcours de formation.

DRAJES OCCITANIE
190, avenue du Père soulas – CS 24212
34094 Montpellier cedex 5
Tél : 04 48 18 40 48
drajes-servicecivique@region-academique-occitanie.fr

L'utilisation de cette aide financière en faveur de la formation civique et citoyenne des volontaires, est contrôlée par les services selon trois modalités :

- ✓ la déclaration et le téléchargement des attestations de formation sur l'extranet ELISA par les organismes agréés, dans un délai de trois mois après la fin des contrats. En cas d'absence d'attestation téléchargée sur ELISA, la formation est considérée comme « non réalisée », ce qui entraîne l'émission par l'ASP, d'un ordre de remboursement de la subvention de 100 € ;
- ✓ le contrôle des feuilles d'émargement transmises aux services après chaque session de formation ;
- ✓ les missions de contrôle diligentées par les services dans le cadre du programme annuel régional de contrôle du Service Civique : les attestations de formation sont demandées par les agents contrôleurs.

Les formations « internes »

L'organisation de la formation civique et citoyenne peut être proposée en interne par les organismes agréés et/ou d'accueil de volontaires, soit par la mobilisation de formateurs internes, soit par le recours à des prestataires de formation.

Cette option n'est pas encouragée par les services de la DRAJES Occitanie car elle maintient les volontaires dans un « entre-soi » peu propice à l'échange, la rencontre avec d'autres jeunes de trajectoires et de parcours différents.

Les formations civiques et citoyennes « internes » peuvent en effet faire obstacle à l'objectif fondamental de brassage social des jeunes. En outre, elles privent les volontaires de leur droit à choisir leur formation parmi l'offre régionale, selon leurs centres d'intérêt.

La DRAJES Occitanie recommande par conséquent l'ouverture autant que possible des formations proposées, aux jeunes volontaires venant d'autres organismes d'accueil, notamment via l'inscription des offres de formation sur la plate-forme régionale.

En tout état de cause, si l'option de la formation civique et citoyenne interne est retenue, elle doit être signalée dans le dossier de demande d'agrément Service Civique, dans la rubrique dédiée.

- ✓ Le programme prévisionnel et le séquentiel de formation doivent impérativement être communiqués au service instructeur de la demande d'agrément.

- ✓ La proposition de formation doit s'appuyer sur une expertise pédagogique avérée de l'organisme d'accueil ou de l'organisme de formation, ainsi que d'une expertise avérée dans le ou les domaines ciblés par la formation.

- ✓ Elle doit donner lieu à l'établissement d'attestations de formation pour chaque volontaire bénéficiaire.

DRAJES OCCITANIE
190, avenue du Père soulas – CS 24212
34094 Montpellier cedex 5
Tél : 04 48 18 40 48
drajes-servicecivique@region-academique-occitanie.fr

Critères d'éligibilité des organismes proposant des formations en Occitanie

Les offres de formations civiques et citoyennes sont portées par des organismes :

- ✓ pouvant faire valoir une expertise confirmée en matière de Service Civique : accueil de volontaires et/ou maîtrise parfaite du cadre légal et des principes fondamentaux du Service Civique ;

- ✓ dont l'organe statutaire (conseil d'administration, conseil municipal, conseil communautaire…) a délibéré et validé l'engagement de la structure à proposer une offre de formation civique et citoyenne « externe », ouverte à tous les volontaires du territoire ;

- ✓ l'agrément au titre de la formation professionnelle n'est pas requis ; néanmoins les services instructeurs vérifieront que les compétences techniques et pédagogiques sont en adéquation avec les attendus de la formation civique et citoyenne.

Critères d'instruction des propositions de formation

Les propositions de formation sont impérativement transmises à la DRAJES ou aux SDJES, pour avis, via le formulaire « Démarches Simplifiées » prévu à cet effet. La DRAJES et les SDJES peuvent être être associés à la conception et à l'organisation des formations.

Lors de la phase d'instruction des propositions de formations, les services examinent tout particulièrement les éléments suivants.

A. La composition des groupes

Les formations civiques et citoyennes sont avant tout conçues pour les volontaires du Service Civique. A la marge, elles peuvent être ouvertes à des personnes sous autres statuts (salariés, stagiaires…). Cependant, un groupe en formation civique et citoyenne est obligatoirement composé d'au moins 80% de volontaires du Service Civique.

L'organisme de formation cherchera à constituer des **groupes reflétant la diversité des profils et parcours des volontaires, et suffisamment importants (de 6 à 20 volontaires)** afin de garantir la qualité et la richesse des échanges entre les jeunes.

B. La durée et la programmation des sessions de formation

Les sessions proposées pourront avoir une durée de 1 à 2 jours, à raison de 7 heures de face à face pédagogique par jour. A noter que les volontaires participant à une session de 1 jour, sont contraints de trouver et de participer à une autre session de formation de 1 jour, afin de remplir l'obligation légale de formation de 2 jours.

DRAJES OCCITANIE
190, avenue du Père soulas – CS 24212
34094 Montpellier cedex 5
Tél : 04 48 18 40 48
drajes-servicecivique@region-academique-occitanie.fr

La programmation des sessions de formation doit tenir compte :

- de l'offre de formation déjà programmée sur le territoire, par d'autres organismes offreurs de formation ;
- de la saisonnalité des recrutements des volontaires : traditionnellement, 60% des recrutements sont réalisés entre septembre et novembre. Le mois de janvier constitue l'autre période privilégiée de recrutement. Les périodes octobre/décembre et février/juin sont donc à prioriser pour programmer des formations.

Depuis 2025 et la mise en place de la plate-forme numérique des formations civiques et citoyennes en Occitanie, les organismes offreurs de formations, sont autonomes dans la modification de leurs programmations. Ils peuvent en effet intervenir directement sur la plate-forme, depuis leurs comptes utilisateurs, pour modifier les dates des sessions de formation (ajouts, suppressions, modifications).

C. Les thématiques et contenus de formation

Toute formation proposée doit s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques du référentiel de la formation civique et citoyenne élaboré par l'Agence du Service Civique.

> La DRAJES Occitanie recommande de formuler des intitulés de formation, simples, explicites, compréhensibles et attractifs pour les volontaires.

D. Les objectifs de formation

Les objectifs des formations proposées doivent être en adéquation avec les valeurs et les principes fondamentaux du Service Civique : intérêt général, citoyenneté, engagement, émancipation, vivre ensemble, ouverture aux autres et au monde, compréhension de son environnement, etc.

> **IMPORTANT**
>
> Les formations à vocation qualifiante, diplômante, professionnalisante, ne sont pas éligibles, bien que souvent recherchées et demandées par les volontaires.

E. Les méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques utilisées doivent permettre de rendre la formation civique et citoyenne, accessible à tous les volontaires, quels que soient leurs profils et parcours.

DRAJES OCCITANIE
190, avenue du Père soulas – CS 24212
34094 Montpellier cedex 5
Tél : 04 48 18 40 48
drajes-servicecivique@region-academique-occitanie.fr

Les organismes de formation chercheront à constituer des groupes reflétant la diversité des volontaires du Service Civique et mettront en œuvre des pédagogies et outils adaptés à des groupes hétérogènes.

Ainsi les méthodes pédagogiques d'éducation populaire sont à privilégier. Les approches faisant appel à la coopération sont encouragées. A l'inverse les séquences trop didactiques et descendantes, basées sur la transmission de savoirs, sont à éviter.

La formation civique et citoyenne ne doit pas être perçue et vécue par les volontaires comme une contrainte mais au contraire comme un moment de réflexion, d'échange et d'acquisition de connaissances, qui leur seront utiles dans leur parcours de citoyen. Il s'agit de favoriser chez les jeunes, le développement de l'esprit critique et d'initiative, de la prise de parole et de l'écoute active.

Quelques conseils pratiques pour concevoir une proposition de formation pertinente

- Le titre de la formation doit être simple, court et susciter l'intérêt d'un public jeune.
- Les méthodes pédagogiques interactives, dynamiques, innovantes : les débats structurés, jeux de rôle, mises en situation, rencontres avec des acteurs, sont à privilégier.
- Les ateliers « hors les murs » sont possibles. A l'inverse, les formations entièrement théoriques, didactiques sont déconseillées car peu attractives.
- La pertinence d'une proposition de formation s'apprécie également au regard du contexte et des enjeux locaux et de l'offre déjà existante sur le territoire.
- Les formations abordant la question de la valorisation de l'engagement en Service Civique, peuvent utilement intégrer une présentation de l'Institut de l'Engagement et des modalités de candidature.
  La valorisation du Service Civique dans la suite de parcours du jeune volontaire, ne peut toutefois pas constituer le thème unique d'une formation civique et citoyenne. Cela relève en effet davantage de l'accompagnement au projet d'avenir des volontaires.

DRAJES OCCITANIE
190, avenue du Père soulas – CS 24212
34094 Montpellier cedex 5
Tél : 04 48 18 40 48
drajes-servicecivique@region-academique-occitanie.fr

F. Un tronc commun de formation obligatoire : « prendre conscience de son statut de volontaire »

Afin de garantir que chaque volontaire accueilli en formation civique et citoyenne, ne méconnaisse pas son statut, ses principaux droits et son cadre d'intervention, **chaque session de formation doit consacrer un temps de présentation et/ou d'échange autour du statut de volontaire et des principes fondamentaux du service civique** : l'engagement, droits et devoirs du volontaire, les valeurs et la portée citoyenne du service civique, etc.

Ce tronc commun peut utilement être abordé en début de session, dans le cadre de séquences de présentation des membres du groupe, via par exemple des exercices de brise-glace.

G. L'expertise des intervenants

Toute proposition de formation doit être étayée par des éléments permettant de vérifier que l'organisme et ses intervenants disposent de compétences, d'expertises dans le ou les domaines de formation ciblés, ainsi qu'en animation de groupes.

H. Bilans et évaluation des formations

Les correspondants territoriaux Service Civique en DRAJES et SDJES ont compétence pour évaluer la qualité des formations civique et citoyennes conduites.

A cet effet, ils sont destinataires après chaque session de formation :

- des feuilles d'émargement,
- des fiches d'évaluation renseignées par les volontaires,
- de la fiche d'évaluation renseignée par le coordonnateur pédagogique.

Par ailleurs, en janvier de chaque année, les organismes offreurs de formation transmettent le bilan annuel consolidé des formations réalisées en N-1.

Tous les modèles sont à télécharger sur la plate-forme des formations civiques et citoyennes, dans la boîte à outils « FCC ».

I. Le coût des formations

L'obligation de formation civique et citoyenne – volet « théorique » - est considérée comme remplie lorsque le volontaire a pu participer à au moins deux journées de formation durant sa mission, sur un ou plusieurs thèmes du référentiel de formation. Pour atteindre cet objectif, les organismes d'accueil perçoivent une aide de l'État de 100 € pour chaque volontaire accueilli.

Les propositions de formation devront par conséquent prendre en compte le barème indicatif de 50 € par volontaire et par journée de formation, à facturer aux organismes d'accueil des volontaires accueillis en formation. Le cas échéant, les frais de restauration peuvent être facturés en plus, sous réserve que cela soit précisé dans l'offre de formation.

DRAJES OCCITANIE
190, avenue du Père soulas – CS 24212
34094 Montpellier cedex 5
Tél : 04 48 18 40 48
drajes-servicecivique@region-academique-occitanie.fr

J. Organisation et logistique

Dans la fiche de proposition de formation, les organismes précisent :

- ✓ le lieu exact de la formation (structure, adresse, salle) ;
- ✓ les dates des sessions programmées sur l'année civile ;
- ✓ les horaires prévisionnels ;
- ✓ les modalités d'inscription, de préférence dématérialisées ;
- ✓ les modalités d'accès au site retenu pour la formation (transports en commun, parking…) ;
- ✓ si le site retenu pour la formation est accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- ✓ le cas échéant, les modalités de restauration proposées.

K. Facturation

Les organismes de formation facturent la participation aux formations, directement auprès des organismes d'accueil des volontaires. En cas d'absence d'un volontaire le jour de la formation, celle-ci ne peut être facturée.

Procédure de dépôt d'une proposition de formation

Les organismes souhaitant proposer une ou plusieurs offres de formation civique et citoyenne, doivent transmettre leur(s) projet(s) via le formulaire « Démarches Simplifiées » dédié, au moins deux mois avant la date de la 1ère session de formation.

Lien vers le formulaire : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/proposer-une-formation-civique-et-citoyenne-pour-l-2

IMPORTANT

En cas de validation d'une formation par les services, les informations saisies dans le formulaire « Démarches Simplifiées », sont automatiquement reportées sur la plate-forme présentant l'offre de formation aux volontaires.

DRAJES OCCITANIE
190, avenue du Père soulas – CS 24212
34094 Montpellier cedex 5
Tél : 04 48 18 40 48
drajes-servicecivique@region-academique-occitanie.fr

Les informations saisies dans le formulaire doivent donc être lisibles, explicites, accessibles à tous publics.

Rappel : les correspondants territoriaux Service Civique peuvent accompagner les organismes dans l'élaboration de leurs propositions de formation, en amont de leur saisie sur « Démarches Simplifiées ».

Engagements réciproques

Les organismes retenus pour figurer sur la plate-forme régionale de présentation des offres de formation civique et citoyenne, s'engagent à :

- ✓ respecter les termes de la présente note de cadrage, pour l'ensemble des formations et sessions proposées en Occitanie ;
- ✓ accepter que les formations validées par les services, soient inscrites sur la plate-forme régionale des formation civique et citoyenne ;
- ✓ mettre en place un dispositif de gestion des inscriptions des volontaires : réception et confirmation d'inscription ;
- ✓ informer systématiquement les responsables légaux des organismes d'accueil et/ou tuteurs des volontaires, de l'inscription et participation de ces derniers, aux formations ;
- ✓ délivrer une attestation de formation à chaque volontaire, conforme au modèle délivré par l'Agence du Service Civique et disponible via ce lien ;
- ✓ transmettre aux correspondants territoriaux Services Civique concernés (en DRAJES ou SDJES), après chaque session de formation, la feuille d'émargement, l'évaluation des volontaires, l'évaluation des formateurs ;
- ✓ transmettre en janvier de l'année N+1, aux SDJES et à la DRAJES, un *bilan annuel qualitatif et quantitatif ;*
- ✓ accepter la présence de correspondants territoriaux Services Civique lors de formations et ne pas hésiter à les solliciter pour contribuer à certaines séquences (tronc commun par exemple).

Les services instructeurs (DRAJES, SDJES) s'engagent vis-à-vis des organismes de formation à :
- ✓ intégrer les offres de formation validées, sur la plate-forme régionale des formations civiques et citoyennes, consultable depuis le site Internet de la DRAJES ;
- ✓ promouvoir et communiquer sur les offres de formation validées, par mailing ou via des newsletters ;
- ✓ apporter suivi et conseil dans la conception et l'organisation des formations ;
- ✓ participer à l'évaluation des formations à l'issue de l'année de programmation ;
- ✓ faciliter la reconduction des offres de formation d'une année sur l'autre, sous réserve que les bilans annuels soient transmis.

DRAJES OCCITANIE
190, avenue du Père soulas – CS 24212
34094 Montpellier cedex 5
Tél : 04 48 18 40 48
drajes-servicecivique@region-academique-occitanie.fr

Contacts

Rodolphe BERNEISE,
Coordonnateur régional Service Civique
04 48 18 40 46 / 06 63 02 83 72

Nathalie COUTURE,
Assistante technique et administrative
04 48 18 40 46 / 06 74 50 81 96

Mail : drajes-servicecivique@region-academique-occitanie.fr

Coordonnées de correspondants départementaux Service Civique en SDJES : cliquez ici

DRAJES OCCITANIE
190, avenue du Père soulas – CS 24212
34094 Montpellier cedex 5
Tél : 04 48 18 40 48
drajes-servicecivique@region-academique-occitanie.fr

Direction de région académique,
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Occitanie

Pôle Jeunesse, Engagement et Vie Associative - Unité Service Civique
Rodolphe BERNEISE, coordonnateur régional Service Civique
190, avenue du Père Soulas – CS 24212 – 34094 MONTPELLIER